



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0449

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etudes et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0449**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Etudes et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier concerne le renouvellement d'un marché de service, passé sous la forme de bons de commande, avec montant minimum et sans montant maximum, pour une durée ferme de un an, éventuellement renouvelable 3 fois une année et relatif aux études et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Ces missions ont pour objet :

- la réalisation des missions géotechniques préalables et de conception nécessaires à la réalisation de projets de voirie ou d'ouvrages d'art, conformément aux missions décrites dans la norme NFP 94-500,
- la réalisation des contrôles extérieurs relatifs aux matériaux utilisés et au respect des règles de l'art et normes en vigueur.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution dudit marché.

Ce marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier a pour objet l'attribution du marché relatif aux études et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine, pour un engagement annuel minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, sans montant maximum et un montant minimum sur 4 ans de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, sans montant maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 novembre 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise GINGER CEBTP (sous-traitant ROCH Services).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents relatif aux études et contrôles liés à la bonne exécution des opérations de voirie et des ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, avec l'entreprise GINGER CEBTP (sous-traitant ROCH Services) pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme, reconductible 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, sans montant maximum et de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, pour 4 ans sans montant maximum.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.